

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général du Gouvernement.

## COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

- 1.- Le Gouvernement du Burundi vient d'apprendre par médias interposés en l'occurrence le Journal suisse « la Liberté », qu'un groupe de 21 artistes tambourinaires burundais a participé du 12 au 19 août 2018 à Fribourg en Suisse au festival Rencontres de Folklores Internationales (RFI). Ces artistes Burundais se seraient volatilisés dans la nature comme l'indique le Journal.
- 2.- Le même journal cite le Président des Rencontres de Folklores Internationales qui indique que « Comme la Suisse n'a pas de représentation dans ce pays d'Afrique, le visa de courte durée permettant aux membres de ce groupe folklorique de voyager dans l'espace Schengen a été délivré par la Belgique après que nous leur avons fourni une invitation pour notre manifestation ». Le responsable de cette activité ajoute que: « Ils nous ont dit qu'ils étaient en danger de mort »
- 3.- A la suite d'une information aussi grave, le Gouvernement du Burundi a procédé à la vérification des faits et à la véracité de l'existence du prétendu groupe d'artistes tambourinaires qui seraient partis en Suisse pour une exhibition folklorique.
- 4.- Après vérification, il se révèle que le Ministère en charge de la Culture n'a pas été du tout informé de la sortie du Burundi de ce groupe de tambourinaires, ni de l'existence de cette événement culturel, alors que c'est lui qui doit être saisi en premier lieu pour les démarches de sortie.
- 5.- Non plus, les Services de l'Aéroport International de Bujumbura n'ont pas enregistré de sortie d'un groupe de Tambourinaires, encore moins de tambours burundais embarqués à destination de la Suisse durant cette période. Les

tambours que les prétendus artistes burundais ont utilisés, seraient venus d'Allemagne par le canal d'un groupe de complices dans leur disparition.

6.- Par ailleurs, les services du Secrétariat Général du Gouvernement, qui est le seul organe habilité à délivrer les ordres de mission officielle pour toute activité engageant l'exhibition des couleurs nationales à l'étranger, n'ont enregistré aucun dossier de demande d'ordre de mission dans ce sens et par conséquent aucun ordre de mission sur base duquel ce genre de visa devait être délivré n'a donc pas été émis.

7.- Plus curieux, les costumes portés par les faux tambourinaires ne reflètent pas les couleurs nationales du Burundi comme celles que portent nos célèbres artistes tant à l'étranger que dans leur pays. Il s'agit ni plus ni moins d'une opération d'escroquerie culturelle.

8.- Le Gouvernement du Burundi s'est étonné de la facilité avec laquelle l'Ambassade de Belgique a délivré des visas à des gens sensés aller représenter le Burundi sans qu'ils n'aient présenté aucun document officiel, quand on sait comment l'obtention du visa Schengen n'est pas chose facile. En effet les services consulaires de cette ambassade sont très regardants lorsque les officiels burundais sollicitent ce genre de visa, avec pourtant les documents requis à l'appui.

9.- A partir de ce qui précède, le Gouvernement du Burundi ne peut que conclure à une manipulation et des combines entre l'Ambassade de Belgique au Burundi et les réseaux de passeurs et de trafic d'êtres humains dont certains n'ont d'autres objectifs que de ternir l'image du pays si on tient compte des déclarations du responsable de l'événement en personne, citant les artistes qui prétendent qu'ils étaient en danger de mort dans leur pays.

Le Gouvernement du Burundi condamne cet acte de tricherie d'autant plus que le fait n'est pas de hasard puisque il est organisé à la veille d'une réunion importante du Conseil des Droits de l'homme à Genève ce mois de septembre, sans oublier les élections prévues en 2020.

10.- Le Gouvernement du Burundi tient donc l'Ambassade de Belgique pour seule responsable des conséquences de l'octroi des facilités à des personnes dont les actes n'ont d'autres desseins que de ternir l'image du Burundi, au moment où la Communauté Internationale reconnaît l'évolution positive de la situation au Burundi tant au niveau sécuritaire que politique. Nul doute que les membres de l'équipe des faux tambourinaires ne sont pas les premiers à bénéficier d'une telle complicité.

11.- Le Gouvernement rappelle que le Tambour Burundais a été inscrit parmi le patrimoine immatériel de l'humanité et aucune personne ou groupe de personnes ne peut s'arroger le droit de son utilisation, encore d'une manière, abusive sans que le Burundi en soit informé.

Fait à Bujumbura le 24 août 2018

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ET  
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT,

Philippe NZOBONARIBA.